

EPREUVE QUALIFICATIVE CHAMPIONNAT FRANCE VÉTÉRANS

Article 1 : Conditions de participation

Cette épreuve vétérans est réservée aux joueurs et joueuses en possession d'une licence FFTT traditionnelle, âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours, régulièrement engagé(e)s sur le bordereau spécifique de cette épreuve. Elle détermine l'ordre des qualifiés pour le Championnat de France vétérans dans les catégories suivantes :

- V1 messieurs
- V2 messieurs
- V3 messieurs
- V4 messieurs
- V1 Dames
- V2 Dames
- V3 Dames
- V4 Dames

Article 2 : Déroulement

a) Les participants ne peuvent participer que dans leur catégorie

b) Chaque catégorie est répartie en poules de 3 joueurs(ses) ou plus, chaque poule qualifiant au minimum 2 joueurs pour un tableau final par élimination directe avec un classement intégral des places 1 à 8.

- *La constitution des poules prendra en compte uniquement le classement individuel FFTT des joueurs.*
- *Selon le nombre d'engagées dans les catégories dames, il pourra être mis en place une poule unique regroupant plusieurs catégories*

c) L'épreuve se déroule au meilleur des cinq manches.

Article 3 : Tableau Consolante

Selon le nombre d'engagé(e)s un tableau consolante, réunissant les joueurs et joueuses éliminés en poule, sera organisé.

Article 4 : Organisation

L'organisation de cette épreuve qualificative « France vétérans » aura lieu le samedi après-midi 18 février 2012 (fin de compétition 19h00).